|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| MVT/A/2/INF/1 Rev. |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : septembre 25, 2017 |

**Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées**

**Assemblée**

**Deuxième session (2e session ordinaire)**

**Genève, 2 – 11 octobre 2017**

Rapport sur le Consortium pour des livres accessibles

*Document d’information établi par le Secrétariat*

## Introduction

1. Ceci est le troisième “Rapport sur le Consortium pour des livres accessibles” établi dans le cadre des assemblées des États membres de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
2. Le Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (ci‑après dénommé “Traité de Marrakech”) a été adopté le 27 juin 2013 par les États membres de l’OMPI et est entré en vigueur le 30 septembre 2016 après avoir été ratifié par 20 États membres. Des initiatives pratiques sont nécessaires pour réaliser les objectifs définis dans le Traité de Marrakech et le Consortium pour des livres accessibles (ABC) est une initiative mondiale visant à mettre en œuvre le traité au niveau opérationnel.
3. L’ABC a été lancé le 30 juin 2014 devant les États membres du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes de l’OMPI; c’est un partenariat public‑privé dirigé par l’OMPI, qui regroupe les organisations faîtières ci‑après :
* Union mondiale des aveugles;
* DAISY Consortium;
* Conseil international pour l’éducation des handicapés de la vue;
* Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques;
* Sightsavers;
* Union internationale des éditeurs;
* Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction; et
* International Authors Forum.
1. Le secrétariat de l’ABC est situé au siège de l’OMPI à Genève (Suisse) et emploie actuellement un fonctionnaire de l’OMPI à plein temps, quatre prestataires (deux à temps plein, deux à temps partiel) et une société informatique offshore qui gère et tient à jour la plateforme technique du service mondial d’échange de livres de l’ABC. Un appui administratif, financier, juridique et en matière de communication est fourni au secrétariat de l’ABC par les divisions correspondantes de l’OMPI.

## Activités du Consortium pour des livres accessibles

1. En activité depuis trois ans, l’ABC a produit d’excellents résultats durant cette période initiale de démarrage. À ce sujet, on consultera l’annexe I intitulée “Résultats d’ensemble de l’ABC pour 2014 – 2017”. Le consortium poursuit trois activités principales :

### Service mondial d’échange de livres de l’ABC

1. Le service mondial d’échange de livres de l’ABC (ci‑après dénommé “service ABC”), connu auparavant sous le nom de TIGAR, est un catalogue mondial en ligne de livres disponibles dans des formats accessibles qui permet aux bibliothèques au service des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés (ci‑après collectivement dénommées “personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés”) de rechercher des livres publiés dans des formats accessibles ou d’en faire la demande. Le service ABC est une plateforme technique mondiale interbibliothèques sise au siège de l’OMPI à Genève. Les bibliothèques au service des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, qui sont des entités autorisées telles que définies dans l’article 2.c) du Traité de Marrakech, peuvent ainsi étoffer gratuitement leur collection de livres accessibles auprès des bibliothèques d’autres pays.
2. Vingt‑cinq bibliothèques ont signé un accord avec l’OMPI pour participer au service ABC et le catalogue contient actuellement 360 000 titres dans plus de 76 langues. La liste des 25 bibliothèques participantes figure à l’annexe II, celle des principaux utilisateurs à l’annexe III et les principales langues dans lesquelles le service est offert à l’annexe IV. Au 31 août 2017, plus de 9500 ouvrages avaient été téléchargés par les bibliothèques participantes, ce qui représente une économie des coûts de production estimée à 19 millions de dollars É.‑U. (en supposant que dans les pays développés, le coût pour un livre audio atteigne environ 2000 dollars É.‑U.). Au 31 août 2017, les bibliothèques participantes ont prêté des livres accessibles provenant de ce service à 165 000 reprises.
3. Un travail considérable, notamment d’importantes mises à niveau logicielles, a été effectué cette année pour améliorer la plateforme technique du service, renforçant ainsi la sécurité, l’efficacité et la performance, tout en réduisant les coûts.
4. Le service ABC a en outre été modifié pour tenir compte de l’entrée en vigueur du Traité de Marrakech le 30 septembre 2016. Avant l’entrée en vigueur du traité et la mise en œuvre de dispositions compatibles avec celui‑ci dans les pays, l’échange transfrontière de livres accessibles ne pouvait se faire qu’avec l’autorisation du titulaire du droit d’auteur. Lorsque les bibliothèques participant au service ABC sont situées dans des pays ayant mis en œuvre le Traité de Marrakech, les échanges peuvent désormais avoir lieu sans qu’il soit nécessaire d’obtenir une telle autorisation.
5. À mesure que les pays transposent les dispositions du Traité de Marrakech dans leur législation nationale, le service ABC accompagnera les bibliothèques participantes à chaque étape du processus d’échange de livres accessibles. Par exemple, le Traité de Marrakech autorise la mise en œuvre des dispositions ayant trait à la “disponibilité dans le commerce” dans les législations nationales sur le droit d’auteur. Dans ce cas, il se peut que, selon la législation d’un pays, l’organisation demandeuse doive confirmer qu’un livre accessible donné n’est pas disponible dans le commerce sur le marché national dans le format requis avant que ce livre puisse faire l’objet d’un échange transfrontière. Le service ABC informera les bibliothèques participantes de ces éventuelles conditions prévues par la législation nationale sur le droit d’auteur et adaptera en conséquence la plateforme du service afin que les utilisateurs puissent en tenir compte.
6. Comme indiqué ci‑dessus, s’agissant des bibliothèques participantes situées dans des pays qui n’ont pas encore mis en œuvre les dispositions du traité, le service ABC continuera d’obtenir l’autorisation du ou des titulaires du droit d’auteur afin de permettre l’échange transfrontière de livres accessibles. Le service ABC constitue ainsi un système centralisé unique tenant compte des différentes prescriptions légales régissant l’échange transfrontière de livres accessibles dans chaque pays participant.

### Renforcement des capacités

1. L’ABC fournit des formations et une assistance technique sur les dernières techniques de production de livres en format accessible à l’intention des organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant en faveur des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, des ministères de l’éducation et des éditeurs commerciaux dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). Une formation et une assistance technique sont fournies dans les formats accessibles suivants : norme EPUB3, DAISY et braille (électronique et en relief). Un apport financier pour la production de supports pédagogiques dans différentes langues nationales à l’intention des élèves et étudiants des niveaux primaire, secondaire et universitaire qui ont des difficultés de lecture des textes imprimés est également fourni, de façon à ce que les techniques enseignées durant les formations puissent être mises en pratique immédiatement par les participants et ne soient pas oubliées.
2. Les partenaires de l’ABC dans les pays en développement et les PMA sont invités à promouvoir la collaboration entre toutes les parties prenantes concernées, y compris les organismes publics et les éditeurs commerciaux, en vue de faire mieux connaître la production de supports dans des formats accessibles. Ce faisant, l’ABC s’efforce de garantir la viabilité de la production de livres accessibles, à moyen et à long terme, dans les pays où des projets ont été mis en œuvre.
3. Les activités de renforcement des capacités de l’ABC se sont poursuivies au Bangladesh, en Inde, au Népal et à Sri Lanka et de nouveaux projets ont été mis en place en Argentine, au Botswana et en Uruguay. Les activités menées au Bangladesh, au Népal et à Sri Lanka sont financées par le Gouvernement australien. En Inde, un projet est financé par la République de Corée, un autre par la Fondation Skoll et la Fondation des Nations Unies.
4. Près de 3950 ouvrages éducatifs accessibles auront été produits dans les langues nationales entre janvier 2014 et décembre 2017 dans le cadre des projets de renforcement des capacités menés par l’ABC dans ces sept pays. Durant cette même période, 26 sessions de formation aux techniques de production de livres accessibles auront été dispensées à l’intention des organisations non gouvernementales, des ministères de l’éducation et des éditeurs commerciaux.

### Édition accessible

1. L’ABC s’attache à promouvoir la production d’œuvres en format accessible “natif”, c’est‑à‑dire des livres qui peuvent être utilisés dès le départ aussi bien par les voyants que par les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. En outre, afin de soutenir la Charte mondiale de l’édition en format accessible et ses huit ambitieux principes relatifs aux publications numériques en format accessible, que les éditeurs sont invités à signer, le consortium a de nouveau organisé cette année le Prix international d’excellence en matière d’édition accessible. En 2017, il a été décerné à SAGE Publishing (Royaume‑Uni) et à Tiflonexos, une ONG en Argentine qui œuvre en faveur des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, lors du Salon du livre qui s’est tenu à Londres en avril 2017. Ces organisations ont été reconnues pour leur leadership et leurs résultats exceptionnels en matière de promotion de l’accessibilité des publications numériques aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.

## Activités futures pour l’exercice biennal 2018‑2019

### Service mondial d’échange de livres de l’ABC

1. L’ABC continue de développer le service et prospecte auprès des bibliothèques qui possèdent d’importantes collections d’ouvrages en format accessible dans les langues les plus courantes. L’ABC souhaite notamment accroître le nombre d’ouvrages accessibles en langue espagnole. En effet, avec 12 pays membres sur 19, l’Amérique latine détient le record du nombre de pays ayant adhéré au Traité de Marrakech.
2. Les bibliothèques participantes ont par ailleurs déclaré qu’il leur serait utile de connaître l’opinion de leurs usagers concernant les livres du catalogue de l’ABC qui devraient être commandés. L’ABC prévoit de lancer, en 2018, le pilote d’une application grand public facile à utiliser, afin qu’une personne ayant des difficultés de lecture des textes imprimés qui utilise les services d’une bibliothèque puisse consulter les titres par l’intermédiaire de sa bibliothèque participante au service ABC. Après sa sortie, cette application ne sera accessible qu’aux usagers ayant des difficultés de lecture des textes imprimés qui sont membres d’une bibliothèque participante au service ABC.

### Renforcement des capacités

1. L’ABC prévoit de continuer à offrir une formation et une assistance technique sur les dernières techniques de production de livres en format accessible, tout en s’employant à accroître le nombre de projets de renforcement des capacités en Afrique, en Amérique latine et en Asie. L’atteinte de cet objectif dépendra du maintien du financement des donateurs et du recensement de partenaires locaux intéressés par la mise en œuvre du mandat de l’ABC. L’objectif à long terme est de créer des centres en matière d’édition accessible, qui pourraient être consultés, en cas de besoin, par les ONG régionales, les organismes publics, les bibliothèques, les auteurs et les éditeurs commerciaux.

### Édition accessible

1. L’ABC continuera de promouvoir l’établissement d’un système de publication dans un format accessible dit “natif” dans le cadre de son prix international d’excellence en matière d’édition accessible. Le consortium espère aussi offrir une formation et publier des lignes directrices en matière de pratiques recommandées à l’intention des éditeurs sur la production de livres dans des formats accessibles. À cette fin, l’OMPI a lancé un appel à propositions pour s’assurer les services d’experts en vue de dispenser une formation et de fournir une assistance technique en matière de production de livres accessibles dans un certain nombre de langues. Ce faisant, l’OMPI souhaite établir une liste d’experts auxquels le secrétariat de l’ABC pourra faire appel pour les activités de formation et l’assistance technique dans le monde entier.

### Mobilisation de fonds

1. L’OMPI a lancé un appel à propositions pour les services d’une société spécialisée en mobilisation de fonds pour l’aider à trouver et à présenter des propositions de subvention pour l’ABC auprès du secteur privé, à travers des fondations caritatives et des programmes de bienfaisance des entreprises notamment; elle espère être moins dépendante de son budget ordinaire et trouver des financements ailleurs. Ainsi qu’il a été rapporté aux États membres dans les rapports 2015 et 2016 sur le Consortium pour des livres accessibles, l’OMPI continuera de développer et de mettre en place de façon prudente, progressive et transparente une stratégie globale en matière de mobilisation de fonds. Cette stratégie pourra inclure un partenariat avec des entités à but non lucratif (sous réserve des lois et règlements en vigueur dans les pays dans lesquels ces entités peuvent être créées), afin d’attirer des dons déductibles des impôts.

[Les annexes suivent]

**Résultats d’ensemble de l’ABC**

**pour 2014 – 2017**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Indicateurs relatifs au service mondial d’échange de livres de l’ABC** | **2014** | **2017 (chiffres cumulés)** |
| Nombre d’entités autorisées ayant signé un accord avec l’OMPI en vue de participer au service mondial d’échange de livres de l’ABC (“entités autorisées participantes”) | 11 | 25Six entités autorisées participantes sont situées dans des pays ayant ratifié le Traité de Marrakech (Australie, Brésil, Canada, Israël, République de Corée) |
| Nombre de titres figurant dans le catalogue du service mondial d’échange de livres de l’ABC | 224 500 | 360 000 |
| Nombre de titres téléchargés par les entités autorisées participantesÉconomies réalisées grâce au téléchargement de titres (en estimant à 2000 dollars É.‑U. le coût d’un livre audio téléchargé) | 200400 000 dollars É.‑U. | 9 50019 millions de dollars É.‑U. |
| Nombre de titres pour lesquels des autorisations ont été obtenues du titulaire du droit d’auteur pour l’échange transfrontière d’exemplaires en format accessible d’œuvres publiées | 1 270 | 21 700 |
| Nombre de prêts d’ouvrages de l’ABC à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés effectués par l’intermédiaire des entités autorisées participantes | 16 000 (décembre 2014) | 165 000 |
| **Indicateurs relatifs au renforcement des capacités** | **2014** | **2017 (chiffres cumulés)** |
| Nombre d’ouvrages éducatifs qui auront été produits dans les langues nationales dans des formats accessibles dans le cadre de la formation et de l’assistance technique fournies par l’ABC | n.d. | 3 948 ouvrages pédagogiques produits d’ici décembre 2017Projets mis en place en Argentine, au Bangladesh, au Botswana, en Inde, au Népal, à Sri Lanka et en Uruguay |
| Nombre de formations aux dernières techniques de publication en format accessible offertes aux ONG, aux organismes publics et aux éditeurs commerciaux | n.d. | 26 sessions de formation (de 2 à 4 jours chacune) d’ici décembre 2017 |
| **Indicateurs relatifs à la publication ouverte** | **2014** | **2017 (en chiffres cumulés)** |
| Nombre de candidatures reçues pour le prix international d’excellence en matière d’édition accessible de l’ABCNombre de lignes directrices publiées sur l’édition accessible | n.d.1 | 31 candidatures au totalLe prix de l’ABC s’est tenu au Salon du livre de Londres en 2015, 2016 et 2017.4En 2017, l’ABC a publié le “Manuel sur l’utilisation de documents numériques pour l’édition en braille”, après avoir publié en 2016 le “Kit de démarrage ABC pour l’édition accessible dans les pays en développement et les pays les moins avancés” ainsi que le “Guide de l’ABC sur l’accessibilité à l’intention des auteurs autoédités”. |

[L’annexe II suit]

**Bibliothèques participant au service mondial d’échange de livres de l’ABC**

1. Afrique du Sud : South African Library for the Blind
2. Australie : Visability
3. Australie : Vision Australia
4. Bangladesh : Young Power in Social Action
5. Brésil : Dorina Nowill Foundation for the Blind
6. Canada : Institut national canadien pour les aveugles
7. Danemark : Danish National Library for Persons with Print Disabilities (NOTA)
8. États‑Unis d’Amérique : National Library Service for the Blind and Physically Handicapped
9. Finlande : Celia
10. France : Association Valentin Haüy
11. Irlande : National Council for the Blind of Ireland
12. Islande : Icelandic Talking Book Library
13. Israël : The Central Library for Blind and Reading Impaired People
14. Népal : Action on Disability Rights and Development
15. Norvège : Norwegian Library of Talking Books and Braille
16. Nouvelle‑Zélande : Blind Foundation
17. Pays‑Bas : Dedicon
18. Pologne : Central Library of Labour and Social Security
19. Portugal : Bibliothèque nationale du Portugal
20. République de Corée : National Library for the Disabled
21. Royaume‑Uni : Seeing Ear
22. Suède : Swedish Agency for Accessible Media
23. Suisse : Association pour le bien des aveugles et malvoyants
24. Suisse : Bibliothèque sonore romande
25. Suisse : Bibliothèque suisse pour les personnes aveugles, malvoyantes et empêchées de lire

[L’annexe III suit]

**Principaux utilisateurs du service mondial d’échange de livres de l’ABC**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Bibliothèque participant au service ABC** | **Nombre de téléchargements (cumulés)** |
| 1 | Association Valentin Haüy (France) | 2 422 |
| 2 | Institut national canadien pour les aveugles  | 1 717 |
| 3 | Blind Foundation (Nouvelle‑Zélande) | 1 820 |
| 4 | Vision Australia | 917 |
| 5 | South African Library for the Blind | 691 |
| 6 | Association pour le bien des aveugles et malvoyants (Suisse) | 432 |
| 7 | National Library Service for the Blind and Physically Handicapped (États‑Unis d’Amérique) | 295 |
| 8 | Swedish Agency for Accessible Media | 262 |
| 9 | Young Power in Social Action (Bangladesh) | 136 |
| 10 | Danish National Library for Persons with Print Disabilities (NOTA) | 114 |
| 11 | National Council for the Blind of Ireland | 193 |
| 12 | Norwegian Library of Talking Books and Braille | 111 |

[L’annexe IV suit]

**Principales langues disponibles dans le catalogue du service mondial d’échange de livres de l’ABC**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Langue** | **Entrées dans le catalogue** |
| 1 | Anglais | 119 691 |
| 2 | Suédois | 81 225 |
| 3 | Néerlandais | 42 594 |
| 4 | Danois | 33 591 |
| 5 | Norvégien  | 28 883 |
| 6 | Français | 24 891 |
| 7 | Polonais | 11 145 |
| 8 | Allemand | 8 941 |
| 9 | Portugais | 2 059 |
| 10 | Espagnol | 1 229 |

[Fin de l’annexe IV et du document]